



La Prime

Rixensart, le 26 août 2018

Chers Membres (et futurs Membres), chers Parents,

Voici venue la fin des vacances d'été. Nous espérons qu'elles auront été agréables et vous auont permis de peaufiner votre condition physique, malgré les températures élevées Les entraînements reprendront dès le samedi 01 septembre à **10h30** au Complexe de Rixensart. Ceux de Louvain-la-Neuve reprendront le mercredi 19 septembre à 16h00.

Au risque de nous répéter ;-): gros changement cette saison le samedi – les entraînements auront désormais lieu de **10h30 à 12h30 sur le terrain T1** et non plus de 11h00 à 13h00 sur le terrain T3 comme depuis de nombreuses années. Attention donc aux retardataires chroniques ! Ce changement d'horaire vise à limiter les interférences avec les matches de volley.

Nouveauté aussi : une déclaration RGPD sur le traitement et la protection des données à caractère privé. Pas de quoi fouetter un chat, mais ainsi nous sommes en ordre par rapport à la nouvelle législation. N'hésitez pas si vous avez des questions ou des commentaires à ce propos.

A part cela, pas de changement du côté des enseignants : vous retrouverez le maître d'armes Eugène De Jongh, aidé de Sébastien Wets, maître à l'épée, de Jonathan Gallez, prévôt au fleuret, et Alain Couniot, initiateur 3 armes.

Pas de changement côté cotisations : la cotisation normale reste fixée à 290 EUR ; les cotisations dégressives n'ont pas changé non plus.

En annexe, vous trouverez les informations plus précises. Elles se retrouveront aussi sur le site du cercle (www.laprimeladague.be, onglet « Infos pratiques »). Suite aux attaques de la saison passée, notre site a été minimalement restauré por l'instant (page unique) mais les informations qui s'y trouvent sont à jour.

Vous trouverez également les documents requis pour l'inscription, dont le formulaire d'attestation médicale qui, pour rappel, doit être complété et signé par le tireur (ou un représentant légal pour les tireurs mineurs d'âge) et par le médecin. Attention : ce n'est qu'après réception de ces 2 documents, ainsi que du paiement de la cotisation, que la demande de licence est transmise à la Ligue et que le tireur est donc en ordre (et, notamment, couvert en responsabilité civile par l'assurance de la Ligue).

Dans l'intérêt de tous (et des secrétaire et trésorier, en particulier), il est primordial que chaque tireur se mette en ordre le plus vite possible et en tout cas avant la fin septembre.

Nous vous remercions pour votre collaboration et nous réjouissons de vous retrouver nombreux et en pleine forme pour cette nouvelle saison.

Pour le Comité,

Alain Couniot

Trésorier

Infos/Renseignements : Alain Couniot, Trésorier - e-mail: info@laprimeladague.be